

Les citoyens de Villars-sur-Glâne votent le 24 septembre sur une hausse de la contribution immobilière

Un scrutin communal en catimini

« FRANÇOIS MAURON

Villars-sur-Glâne » Soit le sujet ne passionne pas les foules, soit les opinions sont d'ores et déjà forgées. Le 24 septembre prochain, les citoyens de Villars-sur-Glâne se prononceront en votation communale sur une augmentation de la contribution immobilière de 2,5% à 3%. Le Conseil communal a organisé lundi soir une séance d'information sur les enjeux du scrutin. Or seules deux personnes ont répondu à l'invitation! Ce qui fait vraiment peu de monde, surtout lorsqu'on se trouve dans la troisième ville du canton (plus de 12 000 habitants).

Stoïque, l'exécutif a néanmoins récité sa partition, explicitant par le menu la nécessité, à ses yeux, de relever cette taxe. Son argument principal peut se résumer ainsi: la (bonne) santé financière de Villars-sur-Glâne est tributaire de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui représente près de 50% des revenus fiscaux de la commune. Or «les prévisions des rentrées fiscales des entreprises sont à la baisse», note Olivier Carrel, conseiller communal en charge des finances (plr). En témoignent les comptes 2016, qui voient ce poste rapporter 19,5 millions de francs, contre 25,8 millions de francs un an auparavant.

Des nuages noirs

Selon le Conseil communal, à majorité de gauche, les nuages noirs s'amoncellent à l'horizon. «En menant une politique financière extrêmement rigoureuse, la commune a pu se développer sans hausse fiscale. Ces dix dernières années, elle a même réduit sa dette brute de 100 millions de francs à 50 millions de francs, effectuant de nombreux amortissements extraordinaires et constituant



3

En pour mille, la nouvelle taxe immobilière sur laquelle voteront les Villarois

une réserve de 20 millions de francs», note la syndique Erika Schnyder (ps).

Mais les temps ont changé. «Certaines sociétés, connaissant des années moins fastes que par le passé, contribuent désormais plus modestement au ménage communal», poursuit Olivier Carrel. Qui estime en outre que la future réforme fédérale de l'imposition des entreprises conduira à des baisses de revenus dès 2019, date prévisible de son entrée en vigueur.

Pour faire face à cette diminution programmée des rentrées fiscales, tout en voulant «continuer à assurer des prestations de qualité auprès de la population», le Conseil communal a proposé, «dans un premier temps», de relever la contribution immobilière. Cette hausse a été acceptée



«Les prévisions des rentrées fiscales des entreprises sont à la baisse»

Olivier Carrel

en février dernier par le Conseil général. Mais la droite a lancé un référendum, lequel a abouti. Les citoyens voteront donc à ce propos le 24 septembre.

«C'est une mesure raisonnable, qui permet de procéder à des adaptations fiscales par étapes. Elle reste supportable pour les propriétaires d'appartements ou de villas, tout en épargnant les locataires», affirme Erika Schnyder.

Mesure plus justifiée

Le comité référendaire, on s'en doute, ne partage pas son analyse. «Les Suisses ont refusé en février dernier la RIE III, la réforme de la fiscalité des entreprises. Même si un nouveau projet fédéral doit voir le jour, la mesure d'anticipation du Conseil communal perd pour

l'instant sa justification», fait remarquer François Grangier, chef du groupe plr-pvl au Conseil général.

Selon lui, l'exécutif tire inutilement la sonnette d'alarme. «Les finances communales ne sont pas dans une situation critique. Bien au contraire. Les comptes des six derniers exercices ont été positifs. Avant d'envisager toute élévation de la contribution immobilière, il importe d'entamer une analyse en profondeur des possibilités d'économie au sein de la commune. Or le Conseil communal ne l'a pas fait», souligne-t-il.

«Solution de facilité»

A l'entendre, l'exécutif, plutôt que de s'attaquer au vrai problème, a tiré de son chapeau «une solution de facilité».

Conséquence: cela pénalise «injustement» les propriétaires, qui ont déjà vu la valeur locative de leur bien immobilier s'accroître de 10% en 2014. «Contrairement à ce que prétend le Conseil communal, nous sommes d'avis que même les locataires pourraient être pénalisés par cette mesure et voir leur loyer augmenter», poursuit François Grangier.

Le comité référendaire a organisé la semaine passée sa propre soirée d'information, laquelle, attirant une quinzaine de personnes, a eu à peine plus de succès que celle du Conseil communal. De quoi laisser présager un faible taux de participation au scrutin. A moins que celui-ci ne soit dopé par la votation fédérale sur la Prévoyance vieillesse 2020. »

Fribourgeois primés

Haute Ecole d'ingénierie

Les étudiants de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR) ne sont pas revenus les mains vides de leur voyage à Saint-Tropez. L'équipe, qui représentait l'établissement à l'Hydrocontest la semaine dernière, a remporté la première place dans la catégorie léger, la deuxième en catégorie lourd et une seconde deuxième place en catégorie endurance. Les étudiants présentaient deux bateaux, Laurel et Hardy, pour ce concours International «dédié à l'efficacité énergétique, nautique et maritime».

«C'est la première fois en quatre éditions de l'Hydrocontest qu'une équipe se qualifie pour les deux finales», se réjouit la HEIA-FR dans son communiqué. Vingt-trois équipes originaires de treize pays se sont affrontées pour obtenir l'un des huit prix mis en jeu. » ARM

La chasse est ouverte jusqu'au 15 février

Faune » La saison de la chasse a officiellement débuté. Nouveautés: la chasse du chamois par quotas tirés au sort et de nouvelles périodes de chasse du cerf.

Par le biais d'un communiqué de presse, le Service des forêts et de la faune rappelle les périodes de chasse pour les différentes espèces. La chasse aux tourterelles, aux pigeons et aux corvidés est ainsi autorisée en plaine jusqu'au 15 février. Les oiseaux d'eau, quant à eux, peuvent être chassés du lundi 18 septembre au lundi 15 janvier. Il faudra en revanche attendre le 15 octobre pour avoir une bécasse des bois dans son viseur. Leur traque se poursuivra ensuite jusqu'au 14 décembre. Dans les territoires de montagne, tirer des oiseaux est strictement prohibé.

Pour le chamois, les fusils pourront être sortis le 18 et le

30 septembre. De plus, la chasse sera autorisée pour cette espèce durant trois samedis supplémentaires: le 16 septembre et les 7 et 14 octobre.

180 chamois

Le nombre d'individus qui pourront être abattus cette saison

Pour la première fois, le nombre de tirs sera limité à 15% des individus comptés dans les territoires ouverts à la chasse, en tenant compte du sexe et de la classe d'âge. Ce taux représente la croissance moyenne d'un cheptel de chamois. Concrètement, cela correspond à 180 chamois attribués par tirage au sort. L'an passé, 263 cha-

mois avaient été abattus dans le canton de Fribourg, soit plus de 32% de la population dénombrée dans les zones où la chasse était possible.

Pour la chasse du cerf, il faudra attendre la période comprise entre le 16 et le 28 octobre, puis à nouveau entre le 4 et le 18 novembre. Une prolongation pourrait être possible entre le 25 et le 30 novembre. Comme l'année passée, le contingent est de 70 individus: 10 mâles coiffés, 12 daguets, 24 biches et bichettes ainsi que 24 faons. En outre, la chasse au chevreuil sera possible entre le 18 septembre et le 14 octobre.

En montagne, les nemrods pourront taquiner le sanglier jusqu'à la fin de l'année dans certains secteurs définis ainsi que durant la période de chasse du chamois et du cerf, dans les

secteurs ouverts à la chasse de ces deux espèces à l'exception des réserves. En plaine, cette chasse sera autorisée, uniquement hors des forêts, jusqu'au 17 septembre. Puis partout jusqu'au 31 janvier. De plus, comme l'an dernier et à cause des dégâts causés par ces animaux dans les cultures agricoles, une chasse au sanglier aura lieu depuis des miradors dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel, dès le 15 octobre et jusqu'à cet hiver.

A noter enfin que la chasse est interdite les dimanches ainsi que les mardis et vendredis des mois de septembre et d'octobre pour la chasse en plaine. Et les vendredis des mois de novembre, décembre, janvier et février pour la chasse en plaine et en montagne, insiste le Service des forêts et de la faune. »

NICOLAS MARADAN

Le Marché Bio fait son festival

Fribourg » Bio, local et sans pesticides. Tel est le thème du Marché Bio, de retour pour une sixième édition le 23 septembre, sur la place Georges-Python. Une édition «particulièrement festive», promettent les organisateurs, puisqu'elle célébrera les dix ans de Notre Panier Bio, coorganisateur du marché avec Bio Fribourg, par un festival intitulé Cultures et Agricultures. Celui-ci se déroulera sous un chapiteau de 9 h 30 à 22 h, avec présentations, spectacles, discussions et concerts.

Animations, ateliers et table ronde s'articuleront autour du thème «Plus de bio, moins de pesticides». Quant au Marché Bio, il s'agrandit: le public y découvrira 24 stands de producteurs bio locaux, 13 bistrot bio, 11 artisans régionaux ainsi que 14 organisations partenaires. » NR

www.marche-bio-fribourg.ch